

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ET

LE CHARPENTIER-MENUISIER

Mémoire soumis à

LA COMMISSION D'ETUDE
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ET

SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES

et présenté par

LA FRATERNITE UNIE DES
CHARPENTIER-S-MENUISIERS D'AMERIQUE
LOCAUX: 134, 752, 1064, 1427, 2090

F. T. Q.

Le 10 octobre 1980

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	P. 1
AUJOURD'HUI	P. 5
VERS UNE POLITIQUE MODERNE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	P. 12
UN PROGRAMME PRATIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LE CHARPENTIER-MENUISIER	P. 16
CONCLUSION	P. 20

Messieurs les commissaires,

INTRODUCTION

En 1939-1945, à la faveur de la deuxième guerre mondiale, la mécanisation s'intensifiait dans tous les secteurs de l'activité économique.

Parallèlement à cette mécanisation s'opérait une centralisation industrielle excessive qui elle appelait à la spécialisation des tâches.

L'heure de la technologie sonnait avec toute son éloquence.

Une évolution aussi rapide ne pouvait laisser la société québécoise insensible à ce gouffre profond qui se créait entre l'homme et la technologie.

Dans ce contexte, naissait en 1945 les CENTRES D'APPRENTISSAGE par la passation d'une loi intitulée: LA LOI DE L'AIDE A L'APPRENTISSAGE.

C'est avec nostalgie que les charpentiers-menuisiers se rappellent cette grande époque de la formation professionnelle qui à leurs yeux s'est terminée en 1969 lors de l'adoption de la LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA QUALIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE.

A ce moment-là, la formation professionnelle c'était l'affaire des parties. C'était la responsabilité de ceux qui étaient directement impliqués: LES PATRONS, LES TRAVAILLEURS!

Dans un climat de confiance et de respect mutuel, élément essentiel en vue d'une action efficace, patrons et travailleurs par le biais des centres d'apprentissage, étaient assis ensemble à la table ronde dans l'élaboration des politiques de formation professionnelle.

C'est là qu'ensemble on étudiait les besoins du marché du travail. C'est là qu'ensemble dans un esprit de franche discussion on définissait les normes de compétence des gars de la construction.

C'est aussi là dans ces centres d'apprentissage que les parties se consultaient et planifiaient en vue d'une formation objective et adéquate de nos vrais professionnels de la construction.

C'est aussi là que l'on dispensait à nos charpentiers-menuisiers à l'intérieur d'une politique de main-d'oeuvre bien pensée la formation nécessaire à l'évolution de l'industrie de la construction.

Les cours dispensés étaient donnés tant en classe, qu'en ateliers. Ceux-ci étaient dispensés par les meilleurs hommes du métier qui ensemble à l'intérieur de nos centres d'apprentissage constituaient des équipes extraordinaires de formateurs.

Il fallait à l'époque se retrouver à l'intérieur de ces ruches de formation, ruches qui bourdonnaient près de 12 heures par jour pour constater le sérieux et l'importance du suivi de la formation professionnelle.

En un mot, c'était la formation professionnelle de nos charpentiers-menuisiers dispensés par des charpentiers-menuisiers à l'intérieur de programmes établis conjointement par les employeurs et les travailleurs.

Ce système d'apprentissage comportant certaines lacunes, étant quand même, sur le plan de l'efficacité, réputé être un des meilleurs au monde.

Ce système toutefois, et ce fut à notre opinion désastreux pour la formation professionnelle, devait disparaître en 1969 avec la passation de la Loi 49 sur la FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA QUALIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE.

Du jour au lendemain, le gouvernement se substitua aux parties en matière de formation professionnelle. Du jour au lendemain, un nettoyage en profondeur se fit chez les formateurs des centres d'apprentissage.

Le peu de personnel qui demeura en fonction devint alors du personnel de la Fonction publique. Du même coup on avait brisé L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES PROFESSEURS DES CENTRES D'APPRENTISSAGE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Les commissions de formation professionnelle venaient de naître et donnaient naissance à leurs rejetons: LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

Avec ces centres, disparaissaient la consultation et la participation des parties dans l'élaboration des programmes.

Ca devenait l'affaire du gouvernement, celle des techniciens et des technocrates.

Cette loi de 1949, née dans le contexte de l'enthousiasme de la Révolution tranquille des années '60, a, à notre sens, été passée à la hâte et sans aucun but bien défini.

Cette loi n'avait certes pas raison d'être.

Cette loi qui devait fouetter la consultation des parties l'a fait définitivement disparaître. Cette loi qui devait provoquer la participation des patrons et des travailleurs les a non seulement découragés en les tenant à l'écart mais a presque rendu inexistante toute participation.

De sorte que, pour nous charpentiers-menuisiers en 1980, la formation professionnelle ce n'est plus du vécu.

Toutefois, les charpentiers-menuisiers réitèrent qu'ils croient profondément dans l'importance vitale et essentielle de la formation professionnelle.

Le charpentier-menuisier est aussi profondément convaincu qu'il se doit de se donner la compétence et les qualifications nécessaires à l'exécution efficace de son métier dans une société ouverte à tous les changements.

Comme professionnel de la construction, le charpentier-menuisier est aussi convaincu qu'il doit par le recyclage se perfectionner afin de s'ajuster aux technologies nouvelles de l'industrie et aux impératifs modernes de son métier.

Le charpentier-menuisier sait aussi que c'est dans la formation professionnelle qu'il retrouve la fierté d'être ce qu'il est et son plein épanouissement comme homme.

Le charpentier-menuisier sait surtout qu'il ne peut se donner la sécurité d'emploi et par voie de conséquence la sécurité de son revenu sans s'imposer les compétences, l'habileté, les qualifications que lui commande la société 1980 de l'industrie de la construction.

C'est pourquoi, à son titre de professionnel de la construction, le charpentier-menuisier a toujours répondu "PRESENT" quand il s'agit de la formation professionnelle.

AUJOURD'HUI

En 1980, les charpentiers-menuisiers se doivent de constater l'absence D'UNE POLITIQUE QUEBÉCOISE ET GLOBALE DE LA MAIN-D'OEUVRE dans laquelle serait insérée LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Ils en sont profondément déçus. En effet, rien d'efficace en matière de formation professionnelle pour nos charpentiers-menuisiers depuis 10 ans. La formation faite dans nos différentes structures ou institutions n'est pas faite à l'intention des charpentiers-menuisiers et demeure loin de répondre aux exigences et aux besoins modernes du métier.

Nous soumettons qu'il en est de même de la formation professionnelle en général.

Des ressources humaines et financières de la plus haute importance sont sans cesse injectées pour les fins de formation professionnelle. Et pourtant, c'est le fouillis le plus complet, c'est l'anarchie et la confusion à tous les niveaux.

POURQUOI ? Il y a à cela, à notre sens, plusieurs raisons et nous vous les soumettons respectueusement: -

1^o Les partenaires sociaux sont totalement exclus de la consultation, de la participation ou de la programmation relative à la formation professionnelle.

- 2^o Il y a un manque évident d'une volonté politique dans l'établissement au Québec d'une politique québécoise de la main-d'oeuvre dans laquelle serait intégré un programme de formation professionnelle.
- 3^o Manque évident de leadership dans la poursuite et la coordination d'objectifs bien définis en matière de formation professionnelle.
- 4^o Il demeure évident que le trop grand nombre d'intervenants dans la formation professionnelle crée un préjudice considérable à la bonne marche et à l'exécution d'un programme de formation professionnelle.
- 5^o En cette période de chômage et de difficultés économiques, on se sert trop souvent des centres de formation professionnelle pour satisfaire des besoins politiques.
- 6^o Il est aussi évident qu'à cause d'une double juridiction dans ce domaine, il y a dédoublement des responsabilités et par voie de conséquence chevauchement dans l'action.

Permettez-nous d'élaborer davantage sur certains points...

A) EXCLUSION DES PARTENAIRES SOCIAUX

Comment peut-on vraiment bâtir une politique de formation professionnelle si on exclut les premiers intéressés: les patrons, les travailleurs. La Loi 49 a eu pour effet d'éliminer ceux qui vivaient et qui pouvaient vivre de la formation professionnelle.

Le gouvernement a pris en mains toute la question. Il l'a par la suite remise aux techniciens et aux technocrates qui eux l'ont remise aux institutions de la Révolution tranquille pour étude et considération.

RESULTAT: Confusion, perte d'argent, absence de formation adéquate, énergie en ressources humaines dépensée inutilement, etc. ...

B) MANQUE D'UNE POLITIQUE QUEBECOISE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Les charpentiers-menuisiers pensent que l'on fait trop de politique avec la formation professionnelle. A tous les niveaux tant administratifs qu'institutionnels, on semble expérimenter mais, ... on ne produit plus.

Sur un autre plan, des ententes entre le Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec et celui du Fédéral font que nous n'avons plus maintenant aucune autorité sur les centres de formation professionnelle. En effet, les centres de formation professionnelle qui devaient être la cheville ouvrière essentielle dans la mise en application d'un programme de formation professionnelle sont presque en totalité financés par le Ministère du Travail et de l'Immigration (Fédéral). Ceci vaut pour tous les centres de formation au Québec.

Plus de \$10 millions sont dépensés strictement à ces fins pour les centres de formation professionnelle. Plusieurs centaines de personnes y sont affectées en permanence.

A cet effet, les charpentiers-menuisiers soumettent qu'il y a une intrusion trop marquée du Fédéral dans l'élaboration de nos politiques de main-d'oeuvre au Québec. Ce qui amène inévitablement un dédoublement des responsabilités et par voie de conséquence un chevauchement et l'inefficacité dans l'action.

C) MANQUE DE LEADERSHIP DANS UNE POLITIQUE GLOBALE

Au Québec, sur le plan de la formation professionnelle, tout le monde parle. Tout le monde à sa façon fait de la formation professionnelle! ... Tout le monde pense "FORMATION PROFESSIONNELLE".

Toutefois, il y a tellement d'intervenants que si les parties veulent parler de formation professionnelle, ils ne savent pas avec qui en parler. Si les parties veulent tenter de soumettre des idées sur la formation professionnelle ils ne savent pas où.

S'ils veulent soumettre à l'autorité un programme de formation professionnelle ils doivent se demander: "OU EST L'AUTORITE?"

IL Y A TROP D'INTERVENANTS!:

- Il y a le Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre de qui normalement relève toutes les politiques de main-d'oeuvre. Il délègue des mandats à ses techniciens et technocrates.
- Il y a la Direction générale de la main-d'oeuvre qui elle parle avec les techniciens et les technocrates du Ministère du Travail.
- Il y a aussi la Direction régionale de la main-d'oeuvre qui elle reçoit les directives de la Direction générale.
- Il y a aussi le Comité consultatif provincial qui lui conseille la Direction générale de la main-d'oeuvre.
- Il y a aussi les Comités consultatifs régionaux qui conseillent les Directions régionales de la main-d'oeuvre.

- Il y a aussi les Centres de main-d'oeuvre du Québec.

ET PUIS IL Y A:

- Les Commissions de formation professionnelle qui elles administrent les Centres de formation professionnelle.

IL Y A AUSSI LES AUTRES INTERVENANTS, IL Y A LES MINISTERES:

- Il y a le Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre;
- Il y a le Ministère de l'Education;
- Il y a le Ministère des Affaires sociales;
- Il y a le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

IL Y A AUSSI L'AUTRE INTERVENANT:

- LE GOUVERNEMENT FEDERAL avec ses centres de main-d'oeuvre et ses comités conjoints de la main-d'oeuvre.

Tous ces ministères, comités, conseils, commissions et centres s'occupent, il va sans dire, directement ou indirectement de la formation professionnelle.

Tous, à différents degrés, se voient confier des responsabilités ou de l'autorité selon les lois et les règlements qui les régissent.

Personne toutefois ne travaille à l'intérieur d'une politique globale de la main-d'oeuvre où se retrouverait un programme de formation professionnelle.

En résumé, disons qu'il n'y a pas de politique globale parce qu'il n'y a pas de volonté politique de s'en donner une. Il n'y a pas de leadership parce qu'il y a trop d'intervenants.

C) DES EXEMPLES D'INCOHERENCE

(les polyvalentes et les cegeps)

Les charpentiers-menuisiers pensent que le Ministère de l'Éducation voudrait contrôler tout ce qui regarde l'éducation et la formation de notre société.

A cet effet, nous soumettons que le Ministère de l'Éducation n'a pas par définition l'autorité de parler de formation professionnelle et qu'il devrait sans délai se retirer de ce volet important de l'éducation et de la formation des adultes. Nous estimons que la formation professionnelle doit totalement demeurer en dehors des programmes d'enseignement scolaire traditionnels.

Comment, en effet, les professeurs des commissions scolaires qui n'ont que peu de connaissance du métier de charpentier-menuisier peuvent-ils dans les polyvalentes former nos apprentis?

Comment peuvent-ils introduire nos futurs apprentis à leur milieu de travail de demain quand ils ne savent pratiquement rien des institutions et des lois qui gouvernent l'industrie de la construction?

Comment pouvons-nous à l'intérieur de ces institutions donner à nos apprentis charpentiers-menuisiers une formation pratique quand les conditions qui prévalent dans les polyvalentes et les cegeps sont tellement loins de celles qui prévalent sur un chantier de la construction?

Nous soumettons que les charpentiers-menuisiers ne peuvent plus tolérer une telle insulte à leur compétence professionnelle. Les charpentiers-menuisiers veulent une formation qui réponde à tous les éléments de leur juridiction. Les charpentiers-menuisiers désirent ardemment une formation polyvalente de charpentier-menuisier professionnel que ce soit dans les secteurs résidentiels, commerciaux, industriels ou de génie de la construction.

Les charpentiers-menuisiers soumettent aussi qu'ils ne sont pas mieux servis dans les centres de formation professionnelle.

D) LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ces centres de formation professionnelle sont à notre opinion devenus des sortes de refuge à l'intention des chômeurs.

Ces centres sont aussi devenus des endroits de rencontre pour ceux qui entrent sur le marché du travail et qui ne peuvent se trouver d'emplois. A cause du contexte économique dans lequel nous vivons, nous estimons que ces centres font le jeu des politiciens. En effet, on y oriente la clientèle, on la paie et on lui fait suivre présumément des cours de recyclage et de formation.

Les charpentiers-menuisiers soumettent que les présumés apprentis-charpentiers-menuisiers n'y reçoivent aucune formation adéquate. La formation qu'on y donne est de beaucoup trop théorique et très loin de l'ambiance et de l'environnement qu'on retrouve sur le marché du travail.

D'autant plus qu'à l'intérieur de ces centres, il n'y a aucun examen de sélection de personnel qui fait que ces apprentis éventuellement ne se retrouvent pas bien dans leur peau.

C'est pourquoi, l'apprenti-charpentier-menuisier ne demeure pas dans la construction ... il redevient chômeur ... il retourne au centre de formation professionnelle passer son temps tout en recevant une paie.

Toutefois, face à cette anarchie, face à cette confusion, les charpentiers-menuisiers sont heureux de constater qu'il y a un certain réveil, une certaine prise de conscience de la situation. C'est pourquoi, qu'il leur soit permis de soumettre respectueusement leurs propositions quant à leurs opinions sur ce que devrait être la formation professionnelle en général et celle du charpentier-menuisier.

VERS UNE POLITIQUE MODERNE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les charpentiers-menuisiers constatent avec beaucoup de satisfaction cette prise de conscience de la société québécoise face à l'absence d'un programme efficace et adéquat de formation professionnelle.

Nous soumettons toutefois qu'il ne saurait y avoir de véritable politique de formation professionnelle sans une réforme complète et en profondeur de tout le système de formation professionnelle.

Les charpentiers-menuisiers soumettent aussi qu'aucune réorganisation sérieuse ne saurait être faite de la formation professionnelle sans un chambardement complet de la loi sur la formation professionnelle et la qualification de la main-d'oeuvre.

Les exigences d'aujourd'hui, exigences tant sociales qu'économiques nous apprennent qu'on ne peut pas plus longtemps improviser dans ce domaine de la formation professionnelle.

Nous répétons qu'une politique globale et québécoise de la main-d'oeuvre à l'intérieur de laquelle serait intégré un programme d'information, s'impose.

Toutefois, nous soumettons qu'il n'existe pas au Québec cette volonté politique de se doter d'une politique authentique en matière de formation professionnelle.

Et pourtant, au Québec comme ailleurs, les besoins de stabilisation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre sont de plus en plus impératifs.

Et pourtant, au Québec comme ailleurs, le besoin de l'entreprise en matière de formation professionnelle en vue d'une productivité accrue devient dans bien des cas une condition "sine qua non" à la survivance de cette même entreprise.

Les défis sont là, et le Québec n'a pas le choix. Si le Québec veut survivre sur le plan économique et continuer de s'imposer sur les marchés nord-américains et internationaux, il doit sans délai jouer la carte de la technologie et celle de l'électronique. Ces deux cartes, celles de la technologie et celle de l'électronique, ne pourront être jouées avec succès sans le support constant, permanent et soutenu d'un audacieux programme de formation professionnelle.

A notre opinion, le Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre doit s'imposer comme maître d'oeuvre de cette planification. De plus, le Ministère du Travail doit assumer le leadership nécessaire à l'élaboration et à la mise en application de ces programmes.

Nous soumettons toutefois, que le Ministère ne saurait s'acquitter de son rôle de leader sans acquérir l'autonomie nécessaire à cette action.

La société québécoise à cause de ses particularités tant structurelles que culturelles ne peut plus accepter la double autorité gouvernementale dans ce domaine de la formation professionnelle.

Dans l'intérêt de la nation canadienne et québécoise, il est urgent que le fédéral par la Ministère du Travail et de l'Immigration se retire totalement de ce champ d'action.

Nous soumettons donc que le gouvernement du Québec devrait récupérer sans délai tous les pouvoirs détenus par le Fédéral en matière de politique de main-d'oeuvre.

D'autre part, le Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec à qui nous demandons d'agir comme maître d'oeuvre et d'assumer la responsabilité de leader ne doit pas agir d'autorité dans l'élaboration d'un programme de formation professionnelle.

Nous sommes en pays démocratique. Le gouvernement, par définition, doit demeurer celui qui encourage les parties. Il doit demeurer l'instrument qui inspire les parties dans leur action en vue de l'intérêt commun. Au besoin, s'il y a lieu, il doit suppléer, les aider et les encourager.

C'est pourquoi nous estimons que là comme ailleurs, le gouvernement n'est pas là pour imposer. Il n'est pas là pour remplacer. Il n'est pas là pour se substituer aux parties. Il se doit d'intervenir à toute fin d'ordre pratique quand l'intérêt commun le commande.

PLUTOT QUE DE DEMANDER A SES TECHNOCRATES DE PENSER POUR LES PARTIES, LE GOUVERNEMENT DEVRAIT PEUT-ETRE REQUERIR DE SES TECHNOCRATES QU'ILS RENCONTRENT LES PARTIES POUR SAVOIR CE QU'EUX LES PREMIERS INTERESSES EN PENSENT.

La formation professionnelle, redisons-le, naît des besoins du monde économique de s'ajuster et de se recycler. A cet effet, toute politique élaborée en-dehors de la consultation et la participation des parties est d'avance vouée à l'échec.

L'expérience des 10 dernières années, pensons-nous nous le prouve éloquemment.

Il est donc essentiel dans l'optique de cette réorganisation d'impliquer directement les partenaires sociaux soit les patrons, les travailleurs, les syndicats, les employeurs.

D'autre part, il serait souhaitable que les commissions de formation professionnelle soient sans délai remises aux parties qui les administreraient sur une base paritaire. Bien sûr que nous n'avons pas objection à ce que l'autorité intervienne de temps à autre. Nous n'avons pas non plus objection à ce qu'un représentant du gouvernement soit délégué sur ces commissions de formation professionnelle à son titre de maître d'oeuvre et de leader.

L'élaboration des programmes et leur administration pourrait être faite en collaboration avec les techniciens et les technocrates du Ministère. Les parties toutefois conserveraient un pouvoir quasi-décisionnel.

Quant aux centres de formation professionnelle, il deviendrait de nouveau les ruches de la formation.

C'est là et là seulement que serait pensée et dispensée la formation professionnelle de l'individu. En regard donc de ce qui précède, les intervenants trop nombreux disparaîtraient. Le Ministère de l'Éducation retournerait à son rôle premier qui est de faire de l'éducation. Les polyvalentes et les cegeps redeviendraient des instruments d'éducation.

Il ne faut pas se le cacher:

Nous reviendrons quelque peu aux anciens centres d'apprentissage administrés par les commissions d'apprentissage de la province de Québec!

UN PROGRAMME PRATIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

POUR LE CHARPENTIER-MENUISIER

Nous ne voulons pas redire ici tout l'intérêt et l'importance que les charpentiers-menuisiers attachent à cette question de la formation professionnelle.

Nous ne voulons pas non plus insister davantage sur notre désir ardent de collaboration à cette oeuvre éminemment noble de la formation professionnelle.

Nous voulons tout simplement tracer les grandes lignes qui pourraient inspirer un programme actif et adéquat de formation professionnelle en faveur de nos charpentiers-menuisiers.

Rappelons d'abord que ce programme d'action devrait être fait pour le charpentier-menuisier par le charpentier-menuisier avec ceux qui connaissent les problèmes des charpentiers-menuisiers. Ce programme d'action sera fait à l'image du charpentier-menuisier selon ses besoins comme professionnel de la construction et ses aspirations comme homme.

Ce programme d'action comportera une partie théorique et pratique. Il s'adressera à nos apprentis de même qu'à nos compagnons charpentiers-menuisiers.

La partie théorique serait donnée en institution et la partie pratique en milieu de travail, c'est-à-dire, sur les chantiers. Le contenu des programmes serait discuté avec nos employeurs. Des charpentiers-menuisiers compétents et bien formés à ces fins agiraient comme responsables du cours.

Les charpentiers-menuisiers sont en droit de s'imposer et d'être écoutés. Au Québec, ils constituent un des groupes les plus importants de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.

Nous sommes prêts de 22,000 charpentiers-menuisiers au Québec, dont 5,000 apprentis. L'expérience que nous avons de notre profession nous laisse croire que près de 10,000 charpentiers-menuisiers devraient se recycler pour: -

- pour répondre aux besoins de l'industrie;
- pour trouver leur épanouissement comme homme dans leur perfectionnement;
- pour aider à la solution de leur problème de la sécurité d'emploi.

Les charpentiers-menuisiers sont conscients qu'à cause des exigences nouvelles de l'industrie, qu'à cause de la naissance de matériaux nouveaux, qu'à cause de l'entrée technologique dans l'industrie de la construction qui se fait de plus en plus intensive et, à cause de nouvelles méthodes de travail dans l'industrie de la construction Q U E la scolarité exigée de ceux qui vont entrer dans le métier devrait être augmentée.

D'autre part, notre système de formation professionnelle devrait être en mesure de sélectionner les aspirants éventuels dans le métier de charpentier-menuisier. Plusieurs peuvent vouloir entrer dans le métier cependant, ceci ne veut pas dire que tous s'y plairont.

C'est pourquoi, il faudrait s'assurer que les aspirants se plairont dans ce métier et qu'ils feront carrière.

Les aspirants ont-ils les qualifications requises? Auront-ils la dextérité nécessaire à l'accomplissement du métier de charpentier-menuisier? Auront-ils l'habileté et le tempérament pour vivre de ce métier?

En regard de ce qui précède, il est évident que nous n'avons pas d'objection à ce que: -

- un service de sélection des aspirants soit créé;
- des tests psychologiques soient organisés;

- des entrevues soient faites;
- et qu'un service d'orientation professionnel soit organisé à l'intention des aspirants apprentis.

Ce serait la meilleure façon à notre opinion de retrouver dans nos rangs: -

- des hommes qui se plairont et qui seront heureux dans ce métier;
- des hommes qui seront fiers du métier de charpentier-menuisier;
- et enfin, des hommes qui seront plus en mesure de servir l'industrie parce qu'ils seront vraiment à leur place.

La partie théorique serait donnée en institution et les programmes académiques pourraient couvrir les sujets suivants: -

1. Introduction à l'industrie de la construction;
2. Introduction au métier de charpentier-menuisier;
3. Rôle et importance de l'industrie de la construction;
4. Rôle et importance du métier de charpentier-menuisier;
5. Difficultés et inconvénients du métier de charpentier-menuisier;
6. La législation ouvrière de l'industrie de la construction et le charpentier-menuisier;
7. Le charpentier-menuisier et les syndicats;
8. Les conditions de travail et de salaire du charpentier-menuisier;
9. Difficultés des relations ouvrières-patronales dans l'industrie de la construction.

Ce sont là des cours de base qui à notre opinion devraient être dispensés à tout apprenti de même qu'à nos COMPAGNONS-CHARPENTIERS-MENUISIERS.

La partie pratique devrait elle être donnée en milieu de travail, c'est-à-dire, sur les chantiers.

L'apprenti doit dès le début de ses premières heures dans le métier vivre ce métier dans son environnement naturel. Il doit dès le début goûter à l'ambiance sociale (compagnons de travail). Il doit dès le début subir les conditions climatiques dans lesquelles il va exercer sa profession: soleil, pluie, vents, froid, neige, boue, etc... Ces conditions ne se retrouvent certes pas à l'intérieur d'un centre de formation.

Passons maintenant à la technique du métier.

Le danger qui menace nos charpentiers-menuisiers dans l'industrie de la construction d'aujourd'hui c'est la spécialisation des tâches:

- Sera-t-il un spécialiste du coffrage?
- Sera-t-il un spécialiste en charpente?
- Sera-t-il un spécialiste en "drywall"?
- Sera-t-il un spécialiste dans le posage de portes, d'armoires, etc.?

Nous estimons que le charpentier-menuisier doit réagir à cette menace de la spécialisation. Le charpentier-menuisier doit d'abord et avant tout demeurer un professionnel de la construction capable et polyvalent dans toutes les tâches qui relèvent de sa juridiction.

Nous estimons aussi que le charpentier-menuisier professionnel polyvalent de la construction doit accomplir parfaitement toutes les tâches qui relèvent de sa juridiction et ceci dans tous les secteurs de l'industrie, soit: le secteur industriel, le secteur commercial, le secteur résidentiel de même que les travaux de génie de la construction.

Seul une formation en milieu de travail, orientée sur une base de rotation des tâches et des secteurs peut assurer à nos charpentiers-menuisiers une formation professionnelle adéquate.

Cette formation suivie, guidée et dirigée par des spécialistes du métier pourra seul faire de nos charpentiers-menuisiers d'authentiques professionnels.

C'EST CE QU'ON APPELLE LA FORMATION TECHNIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL OU ENCORE: "LES CHANTIERS-ECOLES".

CONCLUSION

Nous avons tenté, messieurs les commissaires, de vous démontrer l'emballement des charpentiers-menuisiers pour la formation professionnelle. Nous espérons que les notes que nous vous avons soumises pourront aider au renouveau de la formation professionnelle au Québec.

Vous remerciant de votre attention, nous demeurons,

LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERSMENUISIERSD'AMERIQUE (F. T. Q.)

pour les locaux: -

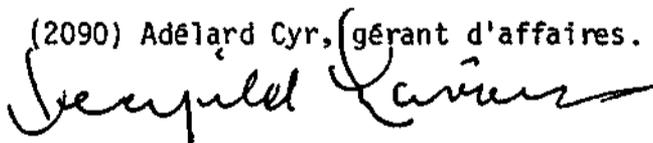
(134) Louis-M. Cloutier, gérant d'affaires,

(752) Florian Boucher, agent d'affaires,

(1064) Ariste Bleau, gérant d'affaires,

(1427) Florian Ferland, gérant d'affaires,

(2090) Adélar d Cyr, (gérant d'affaires.



par Léopold Lavoie, C. R. I.,

CONSEILLER SYNDICAL.

LL/dbm